BULLETIN COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans.

Mardi soir, 21 février.

[illegible]

SUCRE — [illegible] boucauts à nos prix antérieurs. [illegible]

MELASSE — [illegible] barils à [illegible] cts le gallon de fermentation [illegible]

FARINE — [illegible] barils de superfine à [illegible] [illegible]

MAIS — [illegible] [illegible]

AVOINE — [illegible] sacs de St-Louis à [illegible] cts le bois. [illegible]

FOIN — [illegible] balles foin de l'Ouest, pas inspecté, [illegible] la tonne.

PORC — [illegible] barils de mess à [illegible] [illegible]

BACON — [illegible] boucauts d'épaules à [illegible] cts la livre. [illegible]

VIANDES — [illegible] livres à [illegible] [illegible]

CAFÉ — [illegible] sacs à 12, [illegible] [illegible]

WHISKY — [illegible] barils rectifié [illegible] [illegible]

CHANGE — De bonne maison, [illegible] [illegible]

FRET — Coton pour Liverpool, [illegible] [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Navire Elimbeck, Schmidt, Brême
[illegible] Green, Fairbanks, Havre
[illegible] Sullivan, Queenstown
J. S. De Wolf, Bradshaw, Liverpool
Simonds, Leavitt, Liverpool
Junius, Swanton, Falmouth
Goëlette Isaac Toucey, Hansen, Ile Ruatan
Wild Pigeon, Ferry, Pensacola

Arrivés hier.

Steamship Orizaba, Forbes, Indianola
Navire [illegible], Bish, Havre
Lizzie Drew, Gray, Pensacola
Barque Alexandre Volta, —, Palerme
☞ Pour les bateaux à vapeur, voir la partie anglaise.

Au bas du fleuve.

Navire Fish, Cutter, Havre
Labrador, —, Liverpool

Jour de départ, JEUDI 23 courant, à 8 heures A. M.

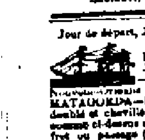

POUR GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA — Jour de départ, JEUDI, 23 février, à 8 heures A. M. — Ligne de la malle des États-Unis — [illegible] — POUR GALVESTON ET MATAGORDA — L'excellent steamship CHAS. MORGAN [illegible] [illegible]
C. B. PAYNE, Administrateur, 37, rue du Camp.

☞ Un steamship de cette ligne partira chaque jeudi et dimanche matin pour les ports ci-dessus.

Jour de départ VENDREDI, 2 mars, à 8 A. M.

POUR BRAZOS SANTIAGO — Ligne de la Malle des États-Unis de Nouvelle-Orléans et Brazos Santiago — Pour [illegible] — Le steamship ARIZONA, [illegible] [illegible]
C. B. PAYNE, Directeur, 37, rue du Camp.

KEY WEST ET HAVANE.
Partant Mercredi, 29 février, à 8 A. M.
Ligne de la malle des États-Unis — Nlle-Orléans, Floride et de la Havane.

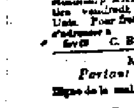

POUR KEY WEST ET LA HAVANE via Pensacola, Apalachicola, St. Marks, Cedar Keys, Tampa Bay et Manatee — Compagnie des steamships du [illegible] — Le steamship MAGNOLIA, [illegible] J. B. Crowell, partira [illegible]
C. B. PAYNE, Administrateur, No 37, rue du Camp.
Le fret pour Apalachicola, St Marks, Tampa Bay, [illegible]
Le fret sera reçu vendredi matin 24 du courant. 15fév

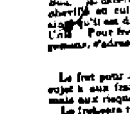

POUR INDIANOLA, DIRECTEMENT — Partant SAMEDI, 25 février, à 8 heures A. M. — Ligne de la malle des États-Unis, de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Pour Indianola directement — Le steamer SUWANEE, capt. W. B. Shannon, partira [illegible]
C. B. PAYNE, Administrateur, 37, rue du Camp. 21fév

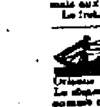

POUR LA HAVANE — Le brick paquebot A. A. CHAPMAN, 1re classe, capitaine A. F. Laurent, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, [illegible]
F. PLASSAN, No 84, Vieille Levée. 20fév

AVIS OFFICIEL.

Bureau des Commissaires
DE LA
Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 1er février 1860.

AVIS est donné que conformément à la 37me section de l'Acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé: "Acte pour consolider la Ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," et approuvé le 23 février 1852:

Des propositions cachetées

seront reçues pour la vente, à LA VILLE, de [illegible] bons, de $1000 chacun, des fonds émis en vertu du susdit acte, jusqu'au [illegible] [illegible] O. DE BUYS, secrétaire, et endossées "Propositions pour la vente de bons de la ville."

COMMISSAIRES:
GERARD STITH, Maire,
V. DUPLESSIS, Contrôleur,
ADAM GIFFEN, Trésorier,
NORMAN WHITNEY,
Président du comité de Finance du Board des Aldermen,
JNO. M. HALL,
Président du Comité de Finances du Board des Aldermen Assistants.
2 février—1m 9m O. DE BUYS, Secrétaire

LE Dr L. DUPERRON, DENTISTE, rue Royale, No [illegible], [illegible]

Il fait les pièces artificielles et redresse les dents des jeunes personnes [illegible] 16fév

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT, chirurgien dentiste, No 144 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, [illegible]

☞ Consultations en français, espagnol et anglais.

Plantes à fleurs et à fruits.

Horticulteur français, rue de Chartres No 15, entre Ste-Anne et Dumaine.

M. MAGNE,

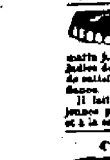

Horticulteur français, d'Angers, membre de plusieurs sociétés, a l'honneur d'informer ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il est arrivé de France avec une magnifique collection de plantes [illegible]

No 189 St-Charles, près Poydras.

A LA VILLE DE PARIS.

Plantes importées par les derniers arrivages d'Europe.

J. CHALVIN.

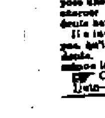

Fleuriste et pépiniériste à Paris, successeur à Nice Italie, a l'honneur d'informer ses amateurs et les dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans avec un grand et riche assortiment de plantes à fleurs et à fruit de première qualité [illegible] sont délivrés gratis au No 189 St-Charles, près Poydras.
6fév—1m

Seines, Eperviers & Trémailles

En chanvre et en coton.

MESSIEURS les habitants et pêcheurs de profession trouveront chez le soussigné, au plus bas prix de la place, un immense assortiment de seines en fil de chanvre et en fil de coton, de toutes chutes et longueurs, [illegible]

Les personnes qui voudront avoir des seines en fil de coton de chutes et longueurs autres [illegible]
F. LEVERRIER, 76 Chartres

ERNEST TURPIN,

Confiseur en Gros,
86.........Rue Vieille-Levée.........86
NOUVELLE-ORLÉANS.

FABRIQUE à la vapeur: Pastilles de gomme, pâte de jujube et de guimauve, dragées, pralines et toutes sortes de confiseries, sirops et ca[illegible] 19nov—6m

Magnétisme.

MADAME ALLUARD, SOMNAMBULE,

RUE BOURBON, 331,
Entre les rues Ursulines et Hôpital.

TRÈS LUCIDE pour le traitement de toutes sortes de maladies chroniques, réputées incurables par la médecine ordinaire, et spécialement pour les cas désespérés de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise.

Mme Alluard a guéri un très grand nombre les maladies suivantes: Fièvres [illegible] [illegible]

Mme Allurd se rend au domicile des malades et peut être consultée tous les jours. 4 janv

EN débarquement des navires Reguine de Bordeaux et la Confiance du Havre:

[illegible]

A vendre par V. & E. MAJORAN, 17, rue St-Louis.

BOUCHONS! BOUCHONS!

[illegible]

FATJO & BELLAMARO, Nos 204 et 206, rue Vieille Levée.

CHAUDIÈRES ANGLAISES A SUCRE.

[illegible] de MM. R. & J. Rankin, Liverpool. Le soussigné seul agent à la Nouvelle-Orléans pour la [illegible]
JUAN Y DE EGAÑA, 45 rue Bienville.

E. Berdolet [illegible]

CARRIERE & CO,

IMPORTATEURS,

[illegible], rue de la Vieille-Levée.

OFFRENT en douane un grand assortiment de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie et Conserves.

AMUSEMENTS.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Jeudi 23 février 1860.

LES DRAGONS DE VILLARS,
Opéra en 3 actes, par Maillart.
LUNDI 27, bénéfice de M. PRÉVOST,
ROBERT LE DIABLE.
☞ On commencera à 7 heures.

THÉATRE ST-CHARLES.

Mercredi soir, 22 février.

Gabriel et François Ravel et les Martinetti [illegible] — *Les Contrebandiers* [illegible] pantomime comique.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

Mercredi soir, 22 février.

Bénéfice de M. W. H. Briggs — *The Marble Heart* drame — *My wife's dentist*, vaudeville.

Musée et Amphithéatre

DE SPALDING & ROGERS,

Rue St-Charles, près Commercial Place.

Mercredi et Jeudi soir, 22 et 23 février.

Les jeunes comédiens &c. *Cherry and fair Star*, spectacle féerique — *Cachucha* — *Comic Medley* — *Pawbear Major Jig* — *Loan of a lover*, vaudeville.

Représentations toutes les après-midi à midi. [illegible] Le spectacle commence à 7 heures.

MUSEUM De VANNUCHI, rue St-Charles, No 107, [illegible] rue Poydras.

Ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

IMMENSE COLLECTION DE CURIOSITÉS.

Engagement, pour peu de temps de la GRANDE TROUPE D'OPÉRA ÉTHIOPIEN DU SUD.

La famille PETER RONTZ représentée par M. F. H. SEAMON.

La géante américaine, Mlle MOREHOUSE, d'une taille de sept pieds 6 pouces et parfaitement proportionnée. [illegible] La collection de FIGURES EN CIRE se compose maintenant de [illegible]

Vieux John Brown.

et celles de ses complices de Harper's Ferry.

Prix d'entrée: 50 cents. Pour les enfants moitié prix. Rien d'extra pour le Musée. F. H. SEAMON, Directeur.

Salle de l'Armory.

Troisième semaine — LUNDI, 6 février 1860.

Tous les soirs, à 7 heures et les après-midi à 2 heures, excepté les dimanches.

Grands tableaux Bunyan

comprenant soixante magnifiques scènes, [illegible] de grandeur naturelle, représentant la célèbre allégorie du

PILGRIM'S PROGRESS.

(Marche du Pèlerin)

et peints par les grands artistes américains [illegible]

[illegible]
ALFRED HART

Masonic Hall, rue St-Charles,

Troisième semaine

Ouverture LUNDI, 20 février 1860, pour la première fois dans cette ville et pour peu de temps seulement,

CÉLÈBRE PANORAMA BIBLIQUE [illegible] WILLIAMS.

Ce magnifique tableau comprenant avec le Chaos et continuant dans l'ordre historique jusqu'à la captivité de Babylone, et contient plus de CINQUANTE des scènes les plus sublimes et les plus intéressantes de la Bible [illegible] Portes ouvertes à 6½ heures. On commence à 7½ heures précises. Billets, 50 cents à la porte [illegible] Représentations de JOUR les MERCREDIS, VENDREDIS et SAMEDIS. [illegible]
Dr. Tibbits. L. S. LIPMAN

Galerie de Jacobs,

No 25 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

E. JACOBS à son ancien poste!!!

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à la nombreuse clientèle de cette célèbre galerie de daguerréotypes, ambrotypes et de photographies, établie en 1848, qu'il est revenu [illegible]

Les meilleurs artistes des États-Unis sont employés dans l'établissement [illegible]

La galerie est magnifiquement ornée d'une grande collection d'œuvres artistiques. [illegible]

Costumes, Masques et Dominos.

L. MARCHAND.

Encoignure Orléans et Bourgogne.

VIENT de recevoir un grand assortiment de costumes entièrement neufs, pour bals masqués, tels que: costumes de caractère, moyen-âge, Louis XIV, Louis XV et de fantaisie.
Prix modérés. 15 fév—6f

COSTUMES DE BAL.

MME GROUX, 112, rue Conti, entre Dauphine et Bourbon, informe ses clientes et le public [illegible]
Mme GROUX

Quartier Général, 1ère Division de la Milice de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 14 février 1860.

Ordres généraux No 8.

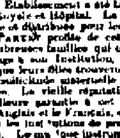

I — Les troupes de la 1re division feront la parade le 22 du courant, [illegible] l'anniversaire de la naissance de WASHINGTON.

II — [illegible]

III — [illegible]

IV — Le brigadier général Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane, et le brigadier général Tracy, [illegible]

Par ordre de Jno L. Lewis, maj.-gén. com. L. F. FORSTALL, Inspecteur de la 1re division de la milice de la Louisiane. 15fév

PATTON, SMITH & PUTNAM,

A L'ENCOIGNURE DES RUES

DES MAGASINS & GRAVIER,

AGENTS DE

Tabac Manufacturé.

ONT maintenant en main et reçoivent directement des fabricants le plus beau et le plus grand assortiment de

Tabac Manufacturé

de toutes les qualités, qu'ils vient [illegible] BURTON & HAY, de [illegible] Sont les seuls agents pour [illegible] WILLIAMS [illegible]

Nous avons aussi les pipes Powhatan [illegible] 16fév—6m

LEFTWICH

Tabac des quatre as.

NOUS sommes agents de la marque de tabac ci-dessus, et en avons à vendre, en magasin, 150 caisses de différentes qualités [illegible]
Wm M. BURRUSS & Co. Seuls agents, rue Gravier, No 12.

Lynchburg, Va., 5 juillet 1859 — MM. Burruss & Co.— Vous êtes priés de dire à vos clients que j'ai fait ce tabac pour vous, dans le but d'offrir à ceux qui apprécient ce genre de luxe, le meilleur tabac possible. [illegible]

COKE A BON MARCHÉ.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

10 octobre 1859.

TANT qu'on travaillera à la batisse, à la Bâtiss[illegible], le prix du COKE sera au très bas prix de ... *sortie le bassel*

Il est propre, convient pour les maisons, et vaut mieux que le bois ou le charbon pour la cuisine.

A ce prix, le coke est de 25 pour cent meilleur marché que les meilleurs charbons.
N. O. J. TISDALE, Trésorier.

Ancienne Maison

CLEMENCE GUERIN

RUE ROYALE ENTRE TOULOUSE ET ST-LOUIS.

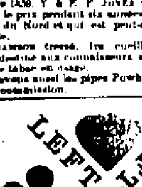

Mlle MADELAINE VETCHER, successeur de Mlle CLÉMENCE GUÉRIN, a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle-Orléans et la Campagne qu'elle vient de recevoir de France un assortiment complet d'articles de MODES ET NOUVEAUTÉS, tels que chapeaux de dames, manteaux et mantelets, dentelles, riche lingerie pour dames et enfants, etc.

Tous les articles qu'elle offre ont été choisis avec soin par Mlle Clémence Guérin, en personne, et aucune peine n'a été épargnée pour rendre son assortiment de nouveautés un des plus riches de la ville.

Les dames sont respectueusement invitées à venir juger par elles-mêmes. 26déc—6m

MODES ET NOUVEAUTÉS,

RUE ROYALE No 84.

Mesdemoiselles LEONTINE & CAROLINE, premières demoiselles de modes chez Mme Albert, ont l'honneur d'informer le public qu'elles viennent de créer une maison de modes, et nouveautés, RUE ROYALE No 84. L'ouverture des marchandises aura lieu LUNDI 31 OCTOBRE.

Les articles de cette nouvelle maison, ont été choisis avec le plus grand soin parmi les plus hautes nouveautés parisiennes [illegible]

Mlles L. & C. [illegible] 1noct

OLYMPE & CO.,

No 84, RUE DE CHARTRES.

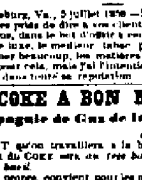

Viennent de recevoir pour les fêtes de Noël et de la Nouvelle-Année, un grand choix de marchandises destinées à ces fêtes: Dentelles noires et blanches, [illegible]

COGNAC — [illegible] cognac Edmond Jussin [illegible]
E. LAMBERT, 51 rue des Magasins.

NÈGRES A VENDRE.

J'ai transporté mon établissement de la rue de l'Esplanade à l'encoignure des rues Baronne et Gravier, [illegible]
J. M. WILSON.

SARDINES — [illegible]
A. CARRIERE & Co, 37, Vieille Levée.

V[illegible]

INSTITUTIONS.

Pensionnat de Demoiselles [illegible]

Mme CHARPAUX,

Rue du Bayou, encoignure Claiborne, Nlle-Orléans — août 1852.

CETTE maison d'éducation, fondée depuis dix ans, a pris un développement proportionné à la faveur qu'elle a su obtenir [illegible]

[illegible]

La maison qu'habite Mme Charpaux et dont elle a fait l'acquisition afin de mieux l'approprier à une institution de jeunes personnes, est très vaste, très saine [illegible]

Les études du pensionnat comprennent l'anglais, le français, l'espagnol, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et généralement toutes les branches d'une éducation [illegible]

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie et enseignée avec soin. [illegible]

La musique étant devenue une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne, M. CHARPAUX sera chargé [illegible]

En été, les classes commencent à huit heures et finissent à trois [illegible]

En hiver, elles commencent à huit heures et demie et finissent à quatre heures et demie.

—CONDITIONS—

Les pensionnaires paient, non compris le blanchissage	$ [illegible]
Les demi-pensionnaires	12
Les élèves de la première classe	6
Les élèves de la seconde classe	5
Les élèves de la troisième classe	4
Le prix des leçons de piano est fixé à	[illegible]
Le solfège, le dessin et la danse se paient à part	

Mme Charpaux invite respectueusement les parents de ses demoiselles à visiter son établissement.

Collège Audubon,

Encoignure Bourgogne et Mazant,

Sous la Direction de C. Lavender.

M. Lavender, successeur de M. S. Rouen, a l'honneur de prévenir les familles que la rentrée des classes aura lieu du 1er au 5 septembre prochain. [illegible]

Toutes les études spéciales se feront dans la langue anglaise. [illegible]

Les professeurs expérimentés dont M. Lavender s'est assuré le concours, [illegible]

Ce qui distingue [illegible] une discipline sévère MAIS PATERNELLE.

Pension payable d'avance par trimestre	$300	par an
Demi-pension	par mois	150
Classe primaire		4 par mois
Classe élémentaire		6
Classe intermédiaire		8
1re classe anglaise et française		10
1re classe spéciale de mathématiques		10
&c. &c. &c.		

Tout mois commencé doit être payé en entier.

On traitera de gré à gré avec M. Lavender, à des prix très modérés, pour l'enseignement de l'Espagnol, de l'Allemand, de l'Escrime, de la Musique et du Dessin.

M. De Fontly, architecte, continuera à se charger du dessin linéaire, de l'architecture, ainsi que du paysage et de la perspective.
22 août CHARLES LAVENDER.

INSTITUT St-LOUIS,

POUR LES JEUNES DEMOISELLES,

313, RUE DAUPHINE, ENTRE HÔPITAL ET URSULINES.

CETTE institution, dont les succès a toujours été croissant depuis 15 ans, ne laisse plus rien à désirer sous le rapport des soins intellectuels et physiques.

La Directrice, élève de la maison impériale de St-Denis, graduée de l'Université de France, a prouvé, depuis longtemps, que les jeunes filles qui lui ont été confiées jouissent pour les progrès [illegible]

Les cours en anglais et en français y sont toujours dirigés par des professeurs connus et depuis longtemps célèbres à l'établissement.

Les instructions religieuses sont faites par un prêtre attaché à la Cathédrale, qui prépare spécialement les élèves de l'institution à la première communion annuelle.

Les arts (musique, peinture, danse) sont toujours sous l'habile direction des mêmes professeurs. 4oct—6m

Institut de Mme Parent,

Coin des rues Royale et Hôpital.

EXTERNAT ET INTERNAT

De Jeunes Demoiselles.

CET Établissement a été transporté au coin des rues Royale et Hôpital. La bâtisse en est vaste, bien ventilée et distribuée pour les classes, les dortoirs, etc. — Mme PARENT profite de cette occasion pour remercier les nombreuses familles qui ont accordé [illegible]

[illegible] Pour plus de renseignements, s'adresser à Mme Parent, à l'Institution, où l'on pourra se procurer des Prospectus. 4oct—6m

INSTITUT St-CHARLES,

Greenville, près de Carrollton Lt.

Pensionnat et Externat de Jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme MACK.

CETTE Institution rouvrira ses classes le 1er septembre. Les élèves sont priées de rentrer au jour désigné afin d'avoir le cours complet des études.

Plusieurs améliorations ont été faites pendant les vacances à l'Institut St-Charles, [illegible]

Pour plus amples informations voir le prospectus qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre au bureau de ce journal. [illegible]

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans,

OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

Dirigée par

MADAME Ed. LOCQUET,

No 202, Rue du Camp.

CET établissement fondé par Mme MACAULAY et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, [illegible] Mme LOCQUET [illegible]

La musique du piano et l'étude du solfège, sont entièrement enseignées par ces dames dont la réputation comme musiciennes [illegible]

La langue française, qui est la langue maternelle de Mme Locquet, [illegible]

Cet établissement, qui déjà se recommandait par ses vastes emménagements, [illegible]

Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à lui rendre visite [illegible]

Troisième état annuel des affaires DE LA

Compagnie d'Assurance mutuelle DES CITOYENS

L'ETAT suivant des affaires de la Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir:

Montant des primes reçues dans l'année expirant le 30 novembre 1859	$226,842 46	
Montant des risques non expirés le 30 novembre 1858	62,077 60	
Total des primes de l'année expirant le 30 novembre 1859		$289,920 06
Savoir:		
Pour primes sur risques d'incendie	$224,163 07	
do do de mer	119,390 96	
do do de rivières	45,924 41	
		$389,550 46
A déduire primes sur risques non expirés le 30 novembre 1859	78,587 00	
Primes remboursées	3,206 32	
		$ 82,823 32
Total net des primes de l'année finissant le 30 novembre 1859. Pertes dans la même période, savoir:		$306,466 34
Sur risques de feu	$138,421 72	
Sur risques de mer	41,820 41	
Sur risques de rivières	23,077 63	
	$239,318 76	
Réassurances, dépenses, etc	44,071 75	
	287,981 31	
A déduire intérêt, escomptes, profits et pertes, etc	19,427 17	
		$248,184 34
Profits nets de l'année finissant le 30 novembre 1859		$ 58,332 30

L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Effets à courte échéance pour primes	$ 57,460 30
Dû pour primes en voie de collection	44,543 84
Capitaux placés en actions des banques	145,550 00
do placés en billets garantis par hypothèque sur des immeubles d'une valeur double du montant ci	32,067 37
Placé en billets garantis par des actions ou fonds publics	12,225 06
Placé en obligations de la ville (consolidées)	24,478 66
Placé en obligations (garanties par première hypothèque) pour la construction du chemin de fer des Opelousas	15,211 06
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle	7,032 00
En caisse	32,144 11
Total de l'actif	$471,720 5

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce quatorzième jour de décembre 1859, devant moi soussigné Juge de Paix dans et pour les Paroisse et État susdits, ont comparu personnellement Oscar Gaillard, président, A. Schreiber, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déposent et certifient que l'état ci-dessus est une copie correcte, véritable et fidèle des livres de ladite Compagnie.

O. GAILLARD, président,
A. SCHREIBER, secrétaire.
Déclaré sous serment et signé devant moi, ce 14me jour de décembre A. D. 1859.
ARTHUR SAUCIER,
Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

La Direction a résolu de payer un intérêt de 6 pour cent en argent sur les certificats (non encore payés) de profit pour 1857 et 1858, à partir du second lundi de février prochain.

La Direction a déclaré aussi un dividende de 10 pour cent sur le montant net des primes de l'année finissant le 30 novembre 1859, et des certificats seront émis à cet effet à partir du 6 février prochain.

DIRECTEURS.

George W. West,	E. F. Hunt,
James A. White,	M. Musson,
Douglas West,	Martin Gordon Jr,
D. Lanier,	Rome Augustin,
A. Miltenberger,	Césaire Olivier,
J. Lelay,	A. Bohn,
Oscar Gaillard.	

La Compagnie continue à assurer aux prix courants des maisons, contre les risques de mer et de rivières, contre les pertes et dommages occasionnés par le feu.
☞ Bureau — No 8, rue [illegible] 5janv

MH. J. RIVET a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis, qu'il a ouvert sa PHARMACIE DROGUERIE, au No 64 rue de la Douane, [illegible] constamment un grand assortiment de DROGUES et PRODUITS CHIMIQUES de la plus grande pureté, MÉDICAMENTS PATENTÉS français, anglais et américains, PARFUMERIE et brosses à dents des meilleures manufactures anglaises et françaises [illegible]
H. J. RIVET, 64 rue de la Douane.

Avis de Médecin.

W. BODENHAMER, M. D., étant arrivé à la Nlle-Orléans, traitera exclusivement, comme par le passé, par la médecine et la chirurgie, les maladies suivantes: [illegible] HÉMORRHOÏDES, CONSTIPATION, FISTULES, [illegible] ULCÉRATION DU RECTUM [illegible] No 161, rue du Camp, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente à l'encan [illegible] 592 terrains [illegible] Gentilly — Terrains très élevés — 1, 2, 3 et 4 ans de crédit — Henry Hopkins et als. vs Charles Wm Hopkins — Vente pour opérer un partage.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

EN vertu et en conformité à un jugement rendu le 20 mai 1857, par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite affaire, et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse St-Louis, MARDI, 27 mars 1860, à midi —

CENT SOIXANTE-DEUX TERRAINS faisant partie de la propriété connue sous le nom de propriété KENNON, situés en partie au CHEMIN DE GENTILLY, sur les avenues St-Bernard, l'Avenue de Luzenberg et la rue Broad, etc.

TROIS CENT QUARANTE TERRAINS, la propriété connue jadis sous le nom de "Briqueterie de MM. Martin & Bowe," faisant face en partie au CHEMIN DE GENTILLY, l'Avenue Marigny, la rue Broad, l'Avenue de Londres, &c.

Le tout d'après des plans exposés actuellement au bureau des encanteurs et qui seront exposés à la vente.

Termes et conditions — Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets sans endosseurs, payables [illegible]

Actes de vente par devant MM. Magner & Gottschalk, notaires, bureau No 87, rue Royale.

Des plans lithographiés dont une description plus complète des terrains sera fournie, seront livrés avant la vente. 22 fév—28 mars 10, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27

Succession d'Eliza Kelly, veuve de McGowan — No 16,363 — Deuxième Cour du District de la Nlle-Orléans. — Deux étaux de café au marché aux légumes du 3me District. — Meubles et linge de corps.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau No 74, rue de Chartres.

SAMEDI trois mars, à 4 heures et demie, il sera vendu à la dernière demeure de la défunte, No 192 rue de la Vieille-Levée, entre les rues Quartier et Hôpital, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, portant la date du dix-huit février 1860 —

Un lot de meubles et de linge de corps.

Immédiatement après, à 5 heures:

Deux étaux de café au fond Poudre du Bureau, au marché aux légumes, Deuxième District, à l'extrémité du dit marché, formant l'encoignure des rues Ursulines et Levée.

Conditions: comptant sur livraison.
22 fév—22 29, mar 2 et 3

Propriété améliorée, de valeur, dans le 2me et le 3me District.

SUCCESSION DE SIMON DUCLOS — No 16,252 — 2me Cour de District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur

No 74, rue de Chartres.

EN vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. H. Morgan, juge de la 2me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 6 février 1860, il sera exposé en vente publique à la Bourse St. Louis, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, LUNDI treize mars 1860, à midi, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrites:

1. Un lot de terre situé dans cette ville, faubourg Washington, dans l'îlet No 52, compris entre les rues Amour, Port, Rue des Bons-Enfants et Craps, mesurant [illegible]

2. Un lot de terre situé dans le même faubourg, Ste-Claude [illegible]

3. Une propriété consistant en: Un lot de terre de forme triangulaire situé dans cette ville, [illegible]

Conditions comptant, sur les lieux.

Actes de vente par devant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
11 fév—1m mars 2,12,13

PAR Chs. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu JEUDI, 23 février 1860, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Marais et Orléans, (au marché Tremé) — l'installation complète d'un marchand de café et chocolat, consistant en casseroles en cuivre, cafetières, chocolatières, tasses, soucoupes, assiettes, etc.
Conditions — comptant. 22fév

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Sun

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1860.

CONFORMÉMENT à sa charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN DE LA NOUVELLE-ORLÉANS présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1859		$733,305 82
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1858		110,865 89
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1859		$964,190 97
Primes sur les risques d'incendie	$399,015 66	
Primes sur les risques des rivières	206,061 93	
Primes sur les risques des mers	359,069 35	
		$964,190 22
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 décembre 1859	$130,882 00	
Primes remboursées	3,426 66	
		$133,308 54
Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1859		$730,289 99
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$390,140 36	
Sur les risques des mers	95,139 44	
Sur les risques des rivières	70,946 64	
	$446,687 69	
Réassurances, dépenses, intérêts, épargnes	36,800 81	
		$483,552 50
Profits de l'année expirée le 31 décembre 1859		$246,543 73
L'actif de la Compagnie est comme suit: Actions de banques, bons de la ville et de l'État		$880,125 66
Prêts garantis par actions de banque et bons de la ville		273,806 83
Effets à courte échéance, pour primes		173,331 72
Dû pour primes et en voie de perception		76,415 39
Scrip de diverses compagnies d'assurance		29,483 20
En caisse		113,038 07
Total de l'actif		$1,546,798 78

État de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 13 janvier 1860, parvenant moi, juge de paix, dans et pour ladite ville, se sont présentés Thos. Sloo, Président, et James Edwards, Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.
Assermentés et signé devant moi, le 13 janvier 1860.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX POUR CENT sur les certificats de profit non payés, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 13 février prochain. Ils ont aussi résolu et déclaré un dividende de QUARANTE POUR CENT [illegible]

Les Directeurs, après avoir mis en réserve UN MILLION DE PIASTRES de profit, ont décidé en outre que tous les certificats de profit pour l'année 1856 [illegible]

THOMAS SLOO, Président,
JAMES D. DENEGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denègre,	E. J. Hart,
A. D. Kelly,	John C. Ricks,
Hugh Wilson,	J. H. Stauffer,
J. T. de Egana,	H. T. Lonsdale,
Henry Renshaw,	John G. Gaines,
A. C. Tremoulet,	Thomas Sloo.

14 janv—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Home

DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Home présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1859		$661,069 45
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1858		73,646 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1859		$735,704 45
Primes sur les risques d'incendie	$302,729 74	
Primes sur les risques des rivières	324,972 00	
Primes sur les risques des mers	111,959 11	
		$739,704 85
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 déc. 1859	$ 89,800 00	
Primes remboursées	346 95	
		$ 90,146 95
Montant des primes de l'année expirée le 31 déc. 1859		$649,108 00
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$160,909 64	
Sur les risques des mers	49,497 96	
Sur les risques des rivières	153,706 61	
	$364,013 63	
Réassurances, dépenses, intérêt sur le script émis, etc., intérêt en caisse, escompte, etc.	$ 36,711 18	
		$400,726 81
Profits de l'année expirée le 31 déc 1859		$248,454 19
L'actif de la compagnie est comme suit: Actions de banque, bons de la ville et billets hypothécaires		$760,566 00
Prêts garantis par actions de banque et bons de la ville		398,500 00
Propriété foncière (bureau No 78, rue du Camp)		45,136 00
Effets à courte échéance, pour primes		215,314 75
Dû pour primes et en voie de perception		9,455 10
En caisse		52,213 31
Total de l'actif		$1,410,087 19

État de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 10 janvier 1860, par devant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Alexander Brother, Président, et James H. Wheeler, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home de la Nlle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

A. BROTHER, président,
JAMES H. WHEELER, secrétaire.
Assermentés et signé devant moi, ce 10 janvier 1860,
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent en argent sur les certificats de profit non payés, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 13 février prochain. Ils ont aussi résolu et déclaré un dividende de TRENTE-HUIT (pour cent) sur les primes nettes de l'année expirée le 31 décembre 1859. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

Les Directeurs, après avoir mis en réserve UN MILLION DE PIASTRES de profit, ont décidé en outre que tous les certificats (pour profits) émis en 1856, seront payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause à partir du 13 février prochain. [illegible]

La compagnie assure, comme par le passé, contre les dangers des mers et des rivières et contre l'incendie aux prix courants des primes. Bureau, No 78, rue du Camp.

ALEXANDER BROTHER, Président,
JOHN R. SHAW, Vice-Président,
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John R. Shaw,	S. L. Levy,	W. L. Lanier,
Jno A. Stevenson,	A. H. May,	Philip A. Shaw,
Edward Nalle,	D. R. Moore,	J. Villarubia Jr,
John Pemberton,	John Hall,	Alex. T. Dyas,
J. P. Harrison,	Rufus Mc Ilhenny,	Wm H. Avery,
Joseph Hoy,	Th. Greenfield,	J. E. Isenhour,
L. C. Jury,	Edward Hobart,	Jos H. Redenberg,
Geo O. Sweet,	Lafayette Folger,	A. Q. Kennett,
Alfred Moulton,	John Kerns,	K. K. Converse,
W. C. Thompkins,	John C. Goodrich,	James I. Bard,
L. D. C. Wood,	Perry Nugent,	

Nlle-Orléans, 11 janvier 1860. 11 ja—1 an

PRODUIT de Marseille —
[illegible] vin rouge Bergasse
[illegible] quarts imitation madère
[illegible] caisses vermouth Noilly Prat & Co,
[illegible] caisses vin muscat Frontignan
[illegible] caisses eau fleurs d'oranger
[illegible] paniers huile olive Plagniol 24 onces
[illegible]
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 46, Vieille Levée.

Bureau de prêts et de dépôt de la Louisiane.

No 70, RUE ST CHARLES

Prêt d'argent

SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, BILLETS & IMMEUBLES DE TOUTES ESPÈCES. [illegible]
HART.

GENIÈVRE [illegible]
E. J. HART & Co

VENTE PAR J. B. WALTON,

Succession De JOHN McDONOGH,

Vente à l'encan SANS RÉSERVE, De 389 Terrains situés dans la ville de McDonoghville

Vente à très longs termes, SANS ENDOSSEURS,

Par ordre et pour le compte du McDonogh School Fund,

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

PAR J. B. WALTON,

ENCANTEUR DE LA VILLE,

Bureau No 40, rue du Camp.

MERCREDI, 29 février 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, pour le compte du McDonogh School Fund, et sous la surveillance des comités de finances du Conseil Commun, les propriétés ci-après décrites:

L'îlet No 9, sur le plan de Mosy, et no 25 sur le plan de McDonoghville, avec les améliorations qui se trouvent dessus, la demeure du feu John McDonogh, compris entre les rues Jefferson, Hamer et Newton, ayant chacun 300 pieds de face à la rue Jefferson et à la rue Newton et 261 pieds de face à la rue Homer — le tout au pied français.

Les améliorations de cet îlet comprennent la résidence et les dépendances de feu John McDonogh.

[illegible]

Trois terrains dans l'îlet compris entre les rues Jefferson, Hamer et Decatur, désignés par les Nos 9, 10 et 11.

[illegible]

Onze terrains dans l'îlet no 27, compris entre les rues Jefferson, Adams, Decatur et De Armas; désignés par les nos 2 à 12 inclusivement, [illegible]

Neuf terrains dans l'îlet no 28, compris entre les rues Jefferson, Adams, De Armas et Lapeyrouse, [illegible]

[illegible]

Neuf terrains dans l'îlet no 34, compris entre les rues Jefferson, Magellan, Columbus et Lawrence, [illegible]

Trois terrains dans l'îlet no 36, compris entre les rues Jefferson, Adams, Prevost Row et American, [illegible]

Cinq terrains dans l'îlet No 14, compris entre les rues Jefferson, Ptolémée et la Levée, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 47, situé dans la ville de Mosy, et en partie à McDonoghville, compris entre les rues Jefferson, Madison, Victor et Decatur, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 48, borné par les rues Lapeyrouse, Socrate, Jefferson et Magellan, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 52, bornés par les rues Jefferson, Madison, Ptolémée et Lawrence, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 56, bornés par les rues Jefferson, Madison et Columbus et Shepherd Row, [illegible]

Trois terrains, dans l'îlet No 15, sur le plan Mosey, bornés par les rues Madison, Monroe, Decatur et De Armas, [illegible]

Un terrain triangulaire dans l'îlet No 70, à McDonoghville, au coin des rues Madison et De Armas, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 71, bornés par les rues Madison, Monroe, De Armas et Lapeyrouse, [illegible]

Cinq terrains dans l'îlet No 75, bornés par les rues Madison, Monroe, Bringier et Magellan, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 76, bornés par les rues Columbus, Shepherd Row, Monroe et Madison, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 78, bornés par les rues Prevost Row, Monroe Madison et American, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 80, bornés par les rues Monroe, Franklin, Copernicus et Perry, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 81, bornés par les rues Monroe, Franklin, Bringier et Lawrence, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 82, bornés par les rues Monroe, Franklin, Columbus et Shepherd, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 85, bornés par les rues Monroe, Franklin, American et Prevost Row, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 87, bornés par les rues Franklin, Monroe, Ptolémée et Lawrence, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 96, bornés par les rues Monroe, Franklin, Columbus et Shepherd, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 100, bornés par les rues Monroe, Franklin, Copernicus et Perry, [illegible]

Une pièce de terre située à McDonoghville, désignée sous le nom de "Réserve," formant la partie sud du plan Mosy, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 115, bornés par les rues Franklin, Hancock, Ptolémée et Lawrence, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 116, bornés par les rues Franklin, Hancock, Lawrence et Bringier, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 117, bornés par les rues Franklin, Hancock, Bringier et Magellan, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 119, bornés par les rues Franklin, Hancock, Columbus, Shepherd Row, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 121, bornés par les rues Franklin, Hancock, American et Copernicus, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 122, bornés par les rues Franklin, Hancock, Copernicus et Perry, [illegible]

Douze terrains dans l'îlet No 123, bornés par les rues Franklin, Hancock, Perry et Gallatin, [illegible]

Une partie ou morceau de terre situé dans le derrière de la ville de McDonoghville, Paroisse d'Orléans, bornée comme suit:

1o — Par la rue Hancock, qui est la dernière rue du point extrême de la dite ville de McDonoghville, [illegible]

2o — Par la ligne de division de la terre de Mosy et celle du dit défunt. [illegible]

3o — Par la ligne de division des paroisses d'Orléans et Jefferson, et le Shepherd Row [illegible]

4o — Et par la ligne de division qui sépare la propriété de F. Verret de celle de la dite propriété [illegible]

Cette partie de terre n'ayant jamais été cadastrée contient, on suppose, environ 25 acres de superficie, plus ou moins.

TERMES ET CONDITIONS — Un cinquième comptant et la balance à un crédit de un, deux, trois et quatre ans, en billets de l'acheteur, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec privilège de vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date à l'échéance; en cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront alors 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement final. Cette dernière condition ne peut être interprétée de façon à donner aucun droit à retarder le paiement desdits billets.

Les acheteurs se feront mettre en possession à leurs propres frais, et devront se soumettre aux termes et conditions ci-dessus énoncées, dans les quinze jours qui suivront la vente, et dans le cas de délai ou de négligence de leur part, la propriété achetée par eux, sera vendue pour leur compte et risque, sans autre avis.

Les actes de vente par devant M. C. E. Fortier, notaire public, No 40, rue du Camp, aux frais des acquéreurs.
13 fév—1.1.

VENTE PAR J. B. WALTON.

Succession de McDonogh.

Vente importante et positive de terrains de valeur situés dans le Second District.

Cent six îlets et cent soixante terrains situés dans le Troisième District.

DIX PORTIONS DE TERRE SITUÉES DES DEUX CÔTÉS DU BAYOU SAUVAGE; ET

Sept îlets de terre dans la ville de Milneburgh, pour le compte des premiers acheteurs, à un très long crédit, sans endosseurs.

AUSSI:

Trente-et-une portions de terre dans le fond du Troisième District.

PAR J. B. WALTON,

Encanteur de la ville,

Bureau No 40 rue du Camp

MARDI, 28 février 1860, à midi, et le jour suivant, si besoin est, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis, en vertu d'un ordre du *McDonogh School Fund*, dans la ville de la Nlle-Orléans, et sous la surveillance des comités de finance du conseil de ville, et en partie pour le compte des premiers acquéreurs [illegible] qui ont été adjugées aux premières ventes faites par M. Vignié, ci-devant encanteur de la ville, il sera vendu les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

Propriétés dans le Second District:

Un terrain, ainsi que les améliorations, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, St-Philippe, Rampart et Dumaine; le terrain à côté des rues St-Claude et St-Philippe; il mesure 33 pieds, 3 pouces, 4 lignes face à la rue St-Claude, sur une profondeur de 72 pieds, 5 pouces, 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison basse, hangar en bois, etc.

Un terrain dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Rohan, Quartier et Derbigny, [illegible]

Les terrains dans l'îlet No 29, bornés par les rues Orléans, Broad, St-Pierre et White, [illegible]

[illegible]

Le terrain No 6 à 27 pieds 3 pouces 4 lignes face à l'Avenue Carrollton, [illegible]

Le terrain No 7 à 27 pieds [illegible]

Les terrains Nos 9, 10, 11 et 12 ont chacun 20 pieds de face à la rue St-Louis, [illegible]

Propriétés dans le 3me District.

HUIT TERRAINS dans l'îlet triangulaire borné par le chemin du Bayou, et les rues Broad et Washington [illegible]

Le terrain No 1 forme le coin des rues Broad et Washington, [illegible]

Les terrains Nos 2, 3, 4 et 5 ont chacun 45 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 forme le coin du chemin du Bayou et de la rue Broad, [illegible]

Le terrain No 8 a 22 pieds 9 pouces de face au chemin du Bayou, [illegible]

Le terrain No 10 a 77 pieds 3 pouces de face à la rue Washington, [illegible]

HUIT TERRAINS dans la Place Macarty, dans l'îlet No 11 borné par les rues St-Claude ou Bois Enfants Marais, Bourgogne ou Craps, Pauline et Jeanne, désignés par les Nos de 1 à 8 inclusivement et faisant face à la rue Dauphine.

QUATRE TERRAINS, Place Macarty, dans l'îlet No 21, borné par les rues St Claude ou Bois Enfants Marais ou Morales, Jeanne et Barthelemy, [illegible]

ONZE TERRAINS Place Macarty, dans l'îlet No 23 borné par les rues Villeré, [illegible]

SEPT TERRAINS, Place Macarty, dans l'îlet No 37 borné par les rues Claiborne, Robertson, St Jean Baptiste, Pauline et Jeanne, [illegible]

VINGT TERRAINS dans l'îlet No 42, borné par les rues Humboldt, Bourbon, [illegible]

VINGT QUATRE TERRAINS formant l'îlet No 30 [illegible]

VINGT QUATRE TERRAINS formant l'îlet No 43, borné par les rues Lesseps, Fudienne, Tricou, [illegible]

VINGT HUIT TERRAINS, formant l'îlet no 43 borné par les rues Derbigny, St Avril, Moines et Hardouin, [illegible]

VINGT DEUX TERRAINS dans l'îlet No 45 borné par les rues Humboldt, Plaisir, Mathilde et Emilie, [illegible]

SEIZE TERRAINS dans l'îlet No 52, borné par les rues Hancock, Tricou, Industrie et Flonde, [illegible]

106 Ilets et 30 Morceaux de terre.

CENT-SIX ILETS ET QUATRE-VINGT-SEPT MORCEAUX DE TERRE, situés dans le Troisième District, borné par la rue Victor, la propriété du Couvent des Ursulines, les terres de Gentilly et la rue Flood, conformément au plan [illegible]

Dix morceaux de terre des deux côtés du Bayou Sauvage.

DIX MORCEAUX DE TERRE des deux côtés du Bayou Sauvage, [illegible]

Sept îlets de terre dans la ville de Milneburg.

SEPT ILETS DE TERRE situés dans la ville de Milneburg, [illegible]

Trente-un morceaux de terre dans le fond du Troisième District.

TRENTE-UN DIFFÉRENTS MORCEAUX DE TERRE situés dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, derrière le Troisième District [illegible]

Les morceaux Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans la section No 1, ont chacun 50 arpents de superficie.

[illegible]

☞ TERMES ET CONDITIONS — Un cinquième comptant, et le reste à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec le privilège de vendeur. Lesdits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date à l'échéance, et, en cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Cette dernière condition ne devra pas être interprétée de manière à retarder en quoi que ce soit le paiement desdits billets.

☞ Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs propres frais, et il sera requis d'eux de se conformer aux termes et conditions de la vente ci-dessus mentionnée, dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente, et dans le cas de délai ou négligence de leur part, les propriétés acquises par eux seront annoncées et vendues pour leur propre compte et risque, sans aucune autre mise en défaut légal.

Les actes de vente pardevant C. E. Fortier, notaire de la ville, No 40, rue du Camp, aux frais des acquéreurs.
30 janv ☞

Succession de feu John McDonogh.

Terrains de valeur améliorés et non améliorés dans le Premier District, par ordre et pour le compte du Fonds des Écoles de McDonogh. Vente à très long crédit et sans endosseurs.

PAR J. B. WALTON,

Encanteur de la Ville,
Bureau No 40, rue du Camp.

SAMEDI 25 février 1860, à midi, à la Bourse St-Charles, par ordre du Fonds des Écoles de McDonogh, sous la direction des Comités de Finance du Conseil Commun, les propriétés de valeur suivantes seront vendues pour le compte des premiers acquéreurs qui n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication antérieure:

SIX LOTS DE TERRE, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Religious, St. James, Tchoupitoulas et Celeste, désignés comme les lots de 1 à 6, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Religieuse, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 6 formant l'encoignure des rues Religious et Céleste. Les améliorations sur les dits six lots consistent en une maison en bois à deux étages couverte en ardoises, et suivantes en bois, etc.

QUATRE LOTS DE TERRE, situés dans l'îlet borné par les rues St. Thomas, (autrefois St-Jean-Baptiste) Market, Religious et St. James, désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St. Thomas, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le No 6 formant l'encoignure des rues St. Thomas et Market.

UN LOT DE TERRE situé dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Camp et Magasin, mesurant 21 pieds pouces et 6 lignes à la rue Melpomène, sur une profondeur de 125 pieds 10 pouces et 5 lignes.

☞ TERMES ET CONDITIONS — Un cinquième comptant et la balance à un crédit de un, deux, trois et quatre ans, en billets des acquéreurs payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec privilège de vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date à l'échéance. En cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement.

Cette dernière condition ne devrait pas être interprétée de manière à retarder en quoi que ce soit le paiement des dits billets à l'échéance.

Les édifices devront être assurés par les acquéreurs contre les risques du feu et les polices d'assurance transférées au vendeur.

☞ Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs propres frais, et il seront tenus à faire face aux termes et conditions ci-dessus décrits dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente, et dans le cas de délai ou de négligence de leur part, les propriétés achetées par eux seront revendues pour leur compte et risque sans plus d'avis.

Les actes de vente pardevant C. E. Fortier, Esq, notaire de la ville, No. 40 rue du Camp, aux frais des acquéreurs. 31 janv

VENTES A L'ENCAN.

Lots de terre sur le canal Carondelet.

PAR TOURNÉ & THOMAS.

JEUDI, 23 février 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu —

Quatre lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues canal Carondelet, Touti, St-Pierre et Miro, mesurant le No 1, formant le coin du canal Carondelet et rue Touti, [illegible]

Conditions — Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15fév

Vente positive et sans réserve.

Pour cause de liquidation entre MM. P. E. Brulatour et E. Bouvet, de Bordeaux.

Eaux-de-vie, Vins, Huile, etc., etc.

PAR BERNARD TURPIN.

JEUDI, 23 février 1860 à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu, à l'encan, au magasin des importateurs, MM. Brulatour & Co, rue de la Vieille Levée No 53,

[illegible] futailles Cognac en 1/2, 1/4 et 1/8 des marques suivantes: Pinet, Castillon & Co; J. Dentil Henry Mounié & Co, A. Boutin, J. R. Lucas & Co, Gabriel Bouvet; United Proprietors, Rochelle, etc., etc., etc., sous les clefs de la douane.

[illegible] caisses vins fins, des marques Brandenbourg frères et Bouvet jeune,
150 paniers vin de Champagne, Heidsick,
50 do do Impérial Férier,
100 futailles strong ale en cruchons, prix Wm Young & Co.
[illegible]
Conditions libérales.
Les catalogues seront prêts trois jours avant la vente.
15fév

Succession de J. F. Kauffman.

PAR Chs. E. FORSTALL, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 22 février 1860, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Gasquet et Léveaux, à l'encoignure des rues Gasquet et Freret, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 9 février 1860, pour le compte de la susdite succession, savoir:

Un lot de meubles meublant, un lot de linge de corps, une trousse et un lot d'instruments de chirurgie, une montre en argent, &c. &c.

Aussi — Un lot de livres de médecine des meilleurs auteurs.
☞ Conditions comptant. 11fév 11 17 22

Vente importante et positive de terrains nus, situés à Jefferson City, faubourg Bouligny, comprenant environ quatre-vingts terrains, en vertu d'une ordonnance [illegible]

PAR JULIAN NEVILLE & Co.

JULIAN NEVILLE, Encanteur,

Bureau, No 11, Commercial Place.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 23 février 1860, à midi, et les jours suivants, jusqu'à ce que les [illegible] à la Bourse St-Charles, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu dans l'affaire du mineur Joseph A. Ferrandou, les propriétés suivantes, savoir:

1 — *Dix terrains* situés dans l'îlet No 3, compris entre les rues Levée, Général Taylor, Jersey, Peniston et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11 et 12.

[illegible]

4 — *Vingt deux terrains* situés dans l'îlet No 8, compris entre les rues Laurel, Peniston, Live Oak, [illegible]

5 — *Vingt terrains* situés dans l'îlet No 9, compris entre les rues Live Oak, Peniston, Magnolia, [illegible]

6 — *Douze terrains* situés dans l'îlet No 10, compris [illegible]

7 — *Dix huit terrains* situés dans l'îlet No 11, [illegible]

8 — *Vingt terrains* situés dans l'îlet No 13, compris [illegible]

9 — *Vingt terrains* situés dans l'îlet No 14, compris entre les rues Camp, Peniston, Coliseum, Général Taylor [illegible]

10 — *Quatorze terrains* situés dans l'îlet No 15, compris entre les rues Peniston, Chestnut, Coliseum, Taylor, [illegible]

11 — *Six terrains* situés dans l'îlet No 16, compris [illegible]

12 — *Quatorze terrains* situés dans l'îlet No 17, compris [illegible]

13 — *Quatre terrains* situés dans l'îlet No 18, compris entre les rues Plaquemines, Peniston, Perrier, Général Taylor, [illegible]

14 — *Quatorze terrains* situés dans l'îlet No 19, compris entre les rues Perrier, Général Taylor, Prytania, Peniston [illegible]

15 — *Quatorze terrains* situés dans l'îlet No 21 compris entre les rues Prytania, Amelia, Pitt, Peniston, [illegible]

16 — *Quatorze terrains* situés dans l'îlet No 22 compris entre les rues Prytania, Taylor, Pitt, Peniston [illegible]

17 — *Sept terrains* situés dans l'îlet No 25, compris entre les rues Pitt, Taylor, Naiades, Peniston [illegible]

18 — *Treize terrains* situés dans l'îlet No 26, compris [illegible]

19 — *Dix sept terrains* situés dans l'îlet No 27, compris [illegible]

20 — [illegible]

21 — [illegible]

Les propriétés sont avantageusement situées [illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE

Pour les terrains des îlets Nos 8, 9 [illegible]

Des plans lithographiés seront prêts [illegible]

Les actes de vente devant M. Abel [illegible]

N. B. — [illegible]

Il sera vendu également, au même endroit, à la même heure, [illegible]

1 — *L'îlet No 3* compris entre les rues Jersey, Peniston, Laurel et Amelia [illegible]

2 — *Le terrain No 9* de l'îlet No 19, formant l'encoignure des rues Magasin et Gen. Taylor, [illegible]

3 — *L'îlet No 2* compris entre les rues Naiades, Amelia, Pitt et Peniston.

Les actes de vente pardevant James Graham, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23jan—fév 22 23

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 14,143 — En vertu d'un writ ordonné lancé dans cette affaire par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Quatre (4) boîtes de marchandises [illegible]
Vingt (20) boîtes de [illegible]
Deux (2) boîtes de marchandises de la marque S.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.
F. T. PARKER
15fév—16 29 22 25 Shériff de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Succession d'Adolphe Zénon Cornu — No 6,564.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus et à toutes autres personnes qui y ont intérêt, de montrer cause, [illegible]

Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
22 fév—22, 25, mar 3 Député Greffier

Succession de Jacques Cabrajal — No 14,643

DEUXIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans — Avis est donné que Marthe Mercier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'être nommée curatrice à la succession vacante de feu Jacques Cabrajal [illegible]

Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
22 fév—22 25 mar 3 Député Greffier

Syndic Baquié vs. ses créanciers — No 13,853

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la faillite, [illegible]

Par ordre de la Cour,
E. MICHOT,
15fév—15 17 22 Député Greffier

Silas Mc Clure vs. ses créanciers — No 14,289

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — La cession de biens par l'insolvable ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers soit tenue au bureau de J. H. Holland, notaire public, jeudi 23 février 1860 à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvable et de nommer un syndic, et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit insolvable soient suspendues.

Par ordre de la cour,
A. DREUX,
23 jan—fév 2 22 Député Greffier

ÉTAT DE LA LOUISIANE — SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — L'État de la Louisiane — A tous ceux que ces présentes concernent salut.

Attendu que Ignatius Szymanski ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, [illegible]

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le sixième jour de février de l'année 1860, en vertu d'un writ de fieri facias lancé le dixième jour de décembre de l'année 1859, dans l'affaire de la Banque d'Amérique vs J. B. Dupeire et als — No 7,565 du docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Ignatius Szymanski est rendu acquéreur pour le prix de $8,600.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le bourg Clouet, ayant, au pied français, soixante pieds de face à la rue Mississipi, sur deux cent quatre-vingt pieds de profondeur. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, les droits, voie, &c.

Par ordre de la Cour.
21fév—21 5,20m JNO. P. SMITH, Député Greffier

Succession de Rose Mordella, épouse décédée de Eu. Guerrero — No 15,084

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes y intéressées, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
21fév—21,25,29 E. MICHOT, Député Greffier

CORSETS.

V. PRETAT,

No 75, rue de Chartres, au premier,

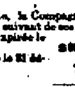

ANNONCE aux marchands, que par suite d'arrangements pris en Europe, il a reçu par les derniers arrivages, un superbe et grand assortiment de CORSETS de tous genres et de toute qualité, qu'il livrera à des prix plus avantageux que ceux de New-York.

V. P. Pretat, faisant une spécialité du corset depuis nombre d'années, offre aux marchands des avantages qu'ils ne trouveront nulle part: il les prie de vouloir bien l'honorer de leur visite avant d'acheter ailleurs.

En outre de sa propre importation, M. Pretat est le seul agent à la Nlle-Orléans, pour les corsets si bien connus de la manufacture de MM. Stine Hart & Co, desquels il aura constamment en main un assortiment complet qu'il s'engage à vendre à des prix qui défient toute concurrence. 20 fév

CORSETS IMPÉRATRICE.

227, rue Royale.

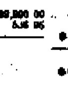

MME AD. FLANDRAIN déjà avantageusement connue à la Nouvelle-Orléans et les paroisses environnantes, pour la confection solide et la coupe gracieuse des corsets qu'elle fabrique depuis quelques années, invite toutes les Dames à lui faire l'honneur de la visiter et les engage à se faire faire un de ses corsets, confectionné [illegible]

Mme Ad. Flandrain fait sur commande des corsets en soie pour mariage et en coutil français; des corsets pour Dames enceintes et pour nourrices; ceintures pour relevé de ventre, bretelles, épaulettes de grace pour enfants, bas anglais pour varices, et tout ce qui concerne l'orthopédie pour dames, et sur commande de MM. les docteurs.

Pour éviter toute contrefaçon, les objets fabriqués par Mme Ad. Flandrain portent le cachet de la maison.

AIS' SHOE-PEG.

MAIS Shoe Peg, pour plant, 500 boisseaux [illegible] qualité [illegible]
F. A. GONZALES & Co.
[illegible] No 12 Petite Levée, entre Bienville et Douane.

VENTES A L'ENCAN.

Vente positive et sans réserve.

Vins rouges et vins blancs en fûts

PAR BERNARD TURPIN.

VENDREDI, 24 février 1860 à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan au magasin No 56, rue de la Vieille-Levée,

114 demi-barriques vin rouge St Julien et St Estèphe, [illegible]
[illegible]

Conditions: $200, comptant; au-dessus de $200, 90 jours pour dessous de $500, 4 mois pour du papier approuvé. 21 fév

Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

VENDREDI, 24 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 47, rue des Magasins, au premier:

321 caisses de bottes, souliers et brodequins pour hommes, dames, demoiselles, jeunes gens et enfants — Le tout frais et de très bonne qualité. Les acheteurs de la ville et de la campagne trouveront leur intérêt à assister à cette vente.

Conditions libérales à la vente. 21 fév

Rhum de la Jamaïque.

PAR D. E. MORPHY.

JEUDI, 23 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 47, rue des Magasins,

8 pipes rhum de la Jamaïque.

Conditions, comptant. 21 fév

Superbe Terrain sur la rue de l'Esplanade.

PAR Chs E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, No 20, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 25 février 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St Louis,

Un beau et superbe terrain faisant face aux rues de l'Esplanade, du Quartier et Marais, mesurant 80 pieds 5 pouces 6 lignes face à la rue de l'Esplanade, même façade à la rue du Quartier, 216 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Marais [illegible] Ensemble une grande bâtisse en bois couverte en ardoises, construite sur la façade de la rue du Quartier. Voir le plan à la Bourse.

Conditions — Un tiers comptant et la balance à un et deux ans, en billets portant 6 pour cent d'intérêt de la date d'un et deux ans portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'au paiement, [illegible]

Acte pardevant A. Ducatel, not. pub. 21 fév

SUCCESSION McDONOGH.

Part de la ville de Baltimore dans la succession de feu J. McDonogh. Vente très importante, sans réserve et à un long crédit de portions de terre de grande valeur dans les paroisses de Jefferson, Iberville et Livingston. Îlets et Terrains à McDonoghville et dans Premier District.

Vente pour le compte et risque des premiers acquéreurs.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

Bureau encoignure Conti et Passage de la Bourse.

LUNDI, 5 mars 1860, à midi, il sera vendu en vente publique au City Hotel, rue du Commerce, par instruction et sous la direction de MM. Mauro, Mayer, W. F. Pateraken et Thos L. [illegible], agents de la ville de Baltimore, les portions de terre et terrains ci-après décrites:

Premier District.

Pour compte et aux risques de M. J. J. Jones qui n'a pas rempli les termes et conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 3 mars 1859, des terrains ci-après décrits:

NEUF LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Jackson, Palmyre, Bertoldo et Antoine, désignés par les Nos 1 à 9.

Le No 1 mesure [illegible]

[illegible]

McDonoghville.

Pour le compte et aux risques de M. G. W. Boarts qui n'a pas rempli les termes et conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 5 AVRIL 1859 des îlets et portions de terre ci-après décrits:

TROIS ILETS DE TERRE [illegible]

—AUSSI—

TREIZE PORTIONS DE TERRE, [illegible]

DOUZE LOTS DE TERRE [illegible]

Paroisse de Jefferson.

Pour le compte et aux risques de M. James Boggs qui n'a pas rempli les termes et conditions de l'adjudication qui lui a été faite [illegible]

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située [illegible]

Paroisse d'Iberville.

QUATRE MORCEAUX DE TERRE DE [illegible]

Paroisse de Livingston.

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS — [illegible]

Vente sans réserve pour clore une société.

Terre améliorée et cultivée en vacherie, avec machine à vapeur, etc etc, dans la Paroisse Plaquemines

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

SAMEDI 25 février 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis

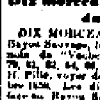

UN MORCEAU DE TERRE connu actuellement sous le nom de [illegible] [illegible]

Conditions — Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété [illegible]

L'acte de vente pardevant T. Guyol, notaire public. 16 fév

Construction en brique à trois étages, à l'encoignure des rues Levée et Esplanade. Beaux terrains de résidence à l'encoignure des rues Esplanade et St-Claude. Terrains et constructions rue Ste Anne.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

JEUDI 23 février 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,

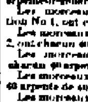

Un terrain de valeur situé à l'encoignure des rues Vieille Levée et Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Esplanade, Chartres et Quartier, mesurant 36 pieds 2 pouces et 8 lignes de face à la rue Vieille Levée, sur 137 pieds de profondeur [illegible] Ensemble une construction en briques à trois étages, contenant un magasin servant à l'usage d'un cabaret, cinq chambres dans les étages supérieurs, cuisine en briques contenant quatre pièces, citerne, &c. &c. La dite propriété est vendue avec un bail de $1,000 par an, échéant le 31 août 1861 en faveur de M. F. Gras.

DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Dauphine Ste-Anne, Johnson et Prieur, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 110 pieds et désignés par les Nos 1 et 2. Il y a sur le terrain No 1, une maison en bois à deux étages avec galeries, ayant quatre chambres, quatre cabinets, &c. Ensemble, une cuisine en bois à deux étages ayant quatre chambres; lieux d'aisance, cours, puits, etc.

Termes et conditions — Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à l'échéance, et, après l'échéance en cas de non paiement, 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées contre les risques du feu et les polices transférées aux vendeurs jusqu'à parfait paiement des dits billets.

Deux beaux terrains d'encoignure situés dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Remparts, Quartier et St-Claude, ayant ensemble 54 pieds, 5 pouces de face à la rue St Claude, sur une profondeur de 95 pieds 7 pouces faisant face à la rue de l'Esplanade. 100 pieds sur l'autre ligne de division et 50 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Ensemble, les vieilles bâtisses qui se trouvent dessus. Lesdits terrains seront vendus en bloc.

Conditions — L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $1,000 chacun, l'un échéant le 4 juin 1861, et l'autre échéant le 4 juin 1862. Les dits billets portant intérêt du 4 juin 1859, à 6 pour cent l'an jusqu'à l'échéance. Le reste, comptant.

Les actes de vente pardevant M. P. C. Cuvellier, notaire public. 16fév

Deux terrains de prix dans le troisième District — Vente sans réserve.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur,

Bureau, No 11, Commercial Place.

IL sera vendu à l'enchère publique, SAMEDI, 25 février 1860, à midi, à la Bourse St-Charles:

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Vertu, Havane, Magistrat et Victoire. Lesdits terrains ont chacun trente pieds de face à la rue Vertu, sur une profondeur de 100 pieds.

Ces propriétés sont près d'un marché et celles qui l'entourent s'améliorent rapidement.

☞ Conditions, comptant — Vente positive.

L'acte de vente pardevant James Graham, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 fév

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME RESER informe sa nombreuse clientèle, qu'elle a transféré son atelier de confections de robes, corsets et habillements d'enfants, du No 152 rue Royale, au No 167 RUE DU CANAL, CINQ PORTES APRÈS LE MAGASIN DE M. D. H. HOLMES.

MADAME RESER a reçu un superbe assortiment de corsets des premières fabriques de France; elle a un salon organisé exprès pour les essayer et toute la science nécessaire pour faire aux Dames les plus exigeantes. Elle tient tous les genres de corsets: pour négligé, pour voyage et pour toilette. Les Dames qui comprennent si bien l'importance de cet article qui seul contribue à la base d'une toilette soignée, trouveront chez MME RESER ces beaux corsets français qui contiennent la taille sans la gêner, en laissant à la femme toute sa grâce naturelle. MME RESER continue la confection des robes et sera toujours au courant de la haute nouveauté.

Elle a aussi un assortiment magnifique d'habillements pour enfants, dentelles, broderies, &c. &c. 20oct—6m

Grands Vins de Bourgogne.

LES soussignés, seuls agents de la maison J. Lamarosse & Co. de Nuits, en Bourgogne, viennent de recevoir par le navire Falcata, les qualités et quantités suivantes, qu'ils offrent aux consommateurs et au commerce, à des prix modérés:

100 caisses vieux ceps mousseux,		
40	do	Romanée rouge,
40	do	Clos Vougeot,
40	do	Chambertin,
30	do	Richebourg,
30	do	Romanée,
30	do	St George,
20	do	Pommard,
30	do	Beaune,
20	do	Chablis,
20	do	demi-bouteilles.

A. CARRIERE & Co,
15 fév—1 mois 37 rue Vieille Levée.

Dissolution de Société.

LA Société existant sous le nom de CUCULLU & D'MEZA est dissoute aujourd'hui par limitation.
Vve L. CUCULLU,
A. H. D'MEZA.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1859.

Avis de Société.

LES soussignés se sont associés aujourd'hui pour la continuation de ce commerce [illegible]
A. CUCULLU,
A. H. D'MEZA.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1859. 1nov—6m

VENTES A L'ENCAN.

Coutellerie — Vente sans réserve.

PAR VINCENT & CO.

IL sera vendu mercredi, 22 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 25, rue de la Douane,

Un grand assortiment d'excellente coutellerie, composé en partie de couteaux de poche et canifs fins, des boîtes, ciseaux, poignards, pistolets, [illegible]

Boîtes cotonnières, blanchisseuse, repasseuse et contrefilles [illegible]

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

Bureau 20, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 25 février 1860, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis.

La négresse Catherine, créole âgée d'environ 23 ans, [illegible]

Acte par devant Félix Grima, notaire public. 21fév

1,250,000 Cigares de la Havane,

PAR D. E. MORPHY.

VENDREDI, 16 mars 1860, à 11 heures du matin, il sera vendu, au magasin de l'importateur, M. A. F. Villa, No 61, rue Tchoupitoulas,

1,250,000 cigares de la Havane, comprenant les marques de choix, toutes importées directement et garanties [illegible]

Conditions très libérales. Voir les catalogues. 22fév

Whisky! Whisky!

PAR D. E. MORPHY.

VENDREDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin No 60, rue Tchoupitoulas,

147 barils vieux whisky du comté Robinson,
24 caisses do Ashland,

Conditions — $200 ou au-dessous, comptant; au-dessus de $200, 90 jours en billets approuvés. 12 fév

Vente positive d'une excellente maison à deux étages, à l'encoignure des rues Conti et Tremé, maison à deux étages, rue Conti. Le tout pour être vendu en bloc.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI, 25 février 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis —

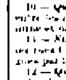

Un lot de terre à l'encoignure des rues Conti et Tremé, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Conti, Marais et Bienville, mesurant 25 pieds de face à la rue Tremé sur 114 pieds de profondeur et faisant face à la rue Conti. Les améliorations consistent en une excellente maison à deux étages entre les rues Conti et Tremé, contenant quatre chambres avec parloirs à coucher au rez-de-chaussée et quatre chambres dans l'étage supérieur, galerie sur les deux côtés, cuisine, dépendances, puits, citerne, jardin, fleurs, arbres fruitiers, etc.

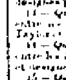

Une autre maison à deux étages faisant face à la rue Conti, contenant six chambres, galerie, citerne, etc. etc. [illegible]

Le tout d'après un plan maintenant exposé à la Bourse St-Louis.

Conditions — moitié comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit en billets garantis par hypothèque sur les propriétés vendues et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à l'échéance, et après l'échéance, en cas de non paiement, des dits billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées contre les risques du feu et les polices d'assurance transférées au vendeur jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Theodore Guyol, notaire public. 22fév

Bonne maison rue Robertson, près de la rue St-Louis.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur

SAMEDI, 25 février 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Robertson, St-Louis, Villeré et la Promenade Carondelet, mesurant 29 pieds de face à la rue Robertson sur 96 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison à deux étages, [illegible]

Conditions — Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque sur ladite propriété portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et après l'échéance, en cas de non paiement, [illegible]

L'acte de vente par devant [illegible] 22fév

Vente sans réserve d'une belle maison à deux étages sur la rue d'Espagne, près de la rue des Grands Hommes

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

SAMEDI, 25 février 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis —

UN LOT DE TERRE, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Grands Hommes, Poète et Craps, mesurant 32 pieds de face à la rue d'Espagne, sur une profondeur de 120 pieds, [illegible]

Termes et conditions — [illegible]

Terrain et Maisons à l'encoignure des rues Ste Anne et Robertson

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI 25 février 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Robertson, Dumaine et Villeré, désigné par les Nos [illegible]

[illegible]

Grande et belle résidence de famille,

rue Dauphine, entre les rues Esplanade et Frenchmen, construction en briques à trois étages, avec écurie, jardin, &c.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI 25 février 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

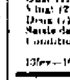

UN GRAND MORCEAU DE TERRE et les améliorations, situé dans l'îlet borné par les rues St Philippe et l'Esplanade, [illegible]

[illegible]

Conditions — Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue [illegible]

L'acte de vente pardevant T. Guyol, notaire public. 9 fév—mars 25

Grande vente à longs termes, sans réserve, de très beaux terrains,

Situés à Brooklyn, entre Alger et Gretna — Excellente occasion pour les marchands, les fabricants, les artisans, les jardiniers, les personnes qui désirent acheter des résidences vastes et salubres, sur le MORCEAU DE TERRE LE PLUS ÉLEVÉ, en face du Premier et du Quatrième District.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

Bureau, encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse.

JEUDI, huit mars 1860, à midi, il sera vendu sans aucune limite, au City Hotel, rue de la Commune, par instruction des propriétaires et aux enchères publiques du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

SOIXANTE ILETS OU PARTIES D'ILETS, divisés en 1,370 terrains, situés à une petite distance au débarcadère du ferry du Quatrième District [illegible]

Également

SIX GRANDS MORCEAUX DE TERRE situés derrière ledit établissement.

Le tout d'après un plan exposé actuellement au bureau de l'encanteur.

Termes et conditions — Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à la Banque de l'État de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur les terrains vendus, [illegible]

Les actes de vente pardevant H. S. Magner, notaire public, No 87, rue Royale.

Des plans lithographiés sont maintenant prêts à être livrés au bureau de l'encanteur. 17 fév

Succession de feu Louis Joseph Pecquet — No 15,534.

Magasins en briques, de trois grand prix, à trois étages, à piliers en granit, à l'encoignure des rues Chartres et Douane et un magasin en briques, à trois étages faisant face aux rues Nouvelle Levée et Commerce.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, portant la date du 16 janvier 1860, il sera vendu à l'enchère publique, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres JEUDI 23 février 1860, à midi, les magasins en briques ci-après décrits, pour le compte de ladite succession.

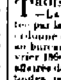

Quatre terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Levée, Douane et Bienville désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 est l'encoignure, il a 23 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 55 pieds 10 pouces 6 lignes, faisant face également à la rue Douane.

Ensemble, un magasin en briques, à trois étages, à piliers en granit, fenêtres en fer, &c. No 32, loué à bail jusqu'au 31 octobre 1860 à $2400 par an, à C. Bosse & Co.

Le terrain No 2 touche au terrain de l'encoignure, il a 21 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 55 pieds 10 pouces 6 lignes. Ensemble, un magasin en briques, à trois étages, à piliers en granit, fenêtres en fer, &c. No 30, loué à bail jusqu'au 31 octobre 1860 à $1650 par an, à MM. O. Bosse & Co.

Le terrain No 3 a 21 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 55 pieds 10 pouces 6 lignes. Ensemble, un magasin en briques, à trois étages, à piliers en granit, fenêtres en fer, &c. No 28, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1861, à $1650 par an à Miles Mane & Greville.

Le terrain No 4 a 22 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 56 pieds 11 pouces. Ensemble, un magasin en briques, à trois étages, à piliers en granit et fenêtres en fer, No 65, loué à bail jusqu'au 31 octobre 1861, à $1000 par an à D. Lopez & Co.

Lesdits quatre terrains seront vendus séparément — ensemble avec la cour et le passage qui a 5 pieds de face à la rue de la Douane, lesquels passage et cour devront rester pour l'usage commun des dits quatre terrains.

Le tout d'après un plan dressé par A. Castaing, portant la date du 20 janvier 1860 et qui sera exposé à la vente.

Un certain terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, ayant 21 pieds 5 pouces de face à la Nouvelle-Levée, sur une profondeur de 128 pieds 4 pouces sur une ligne, 132 pieds sur l'autre ligne et 21 pieds 2 pouces de face à la rue Commerce. Ensemble, un magasin en briques, à trois étages, No 34 dans la rue Nouvelle-Levée et No 9 dans la rue Commerce, loué à bail jusqu'au 31 octobre 1861 à $45 par mois, à MM. S. B. Smith & Co.

Termes et conditions — Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à l'échéance, et, après l'échéance en cas de non paiement, 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur, contre les risques de l'incendie, et les polices d'assurance devront être transférées aux vendeurs jusqu'au parfait paiement des billets.

Les actes de vente pardevant M. C. Cuvellier, notaire public. 21janv—1 11 18 23

Grande résidence basse en briques rue Toulouse.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI, trois mars 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, la propriété ci-après décrite et elle sera adjugée sans aucune limite: [illegible]

Deux lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Bourbon et Dauphine, mesurant l'un 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. L'autre 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Toulouse [illegible] Ensemble une grande maison basse en briques couverte en ardoises, contenant sept pièces, cuisine basse en briques, écurie, hydrants, latrines et un [illegible]

Conditions — Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque et portant 8 d'intérêt par an jusqu'à leur échéance. 18fév

VENTES A L'ENCAN.

Vente pour cause de liquidation,

SANS RÉSERVE,

DE

600 colis marchandises anglaises, françaises et allemandes.

PAR BLACHE & LEAUMONT

JEUDI et VENDREDI, 23 et 24 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de Messrs. STURZENEGGER & STEINER, No 40 rue de Chartres (au premier):

600 colis de marchandises sèches, telles que: soieries unies et en couleur, lainages, popelines, organdies, dentelles, robes, broderies, coutils, cotonnades, mérinos, mousseline laine, bonneterie, etc.

—AUSSI—

Marchandises pour le marché Mexicain ayant droit au drawback.

Mousselines blanches et imprimées, coutils, robes en mousseline, indiennes rouges, mouchoirs variés, &c. &c.

—AUSSI—

Cigares d'Allemagne, vanille de choix et vins du Rhin.

Conditions: 4, 6 et 8 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. Les catalogues seront prêts pour être distribués aux acquéreurs le mercredi, 22 du courant. 20 fév

VENTE A CRÉDIT.

Tapis, jupons à ressorts et marchandises sèches.

PAR BLACHE & LEAUMONT.

MERCREDI, 22 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 48:

15 pièces de tapis assortis,
AUSSI,
Une facture de jupons à ressorts,
AUSSI,
130 lots de marchandises sèches, jaconas, chemises blanches, coutils, etc.
Conditions à la vente. 21fév

VENTE A TERME.

150 lots linge fait,

et

50 caisses chapeaux de paille pour hommes et enfants.

PAR E. ROGER & Co.

JEUDI, 23 février, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée,

150 lots linge fait comprenant un assortiment choisi de vêtements de saison qui mérite l'attention particulière des acheteurs.

ET

50 caisses chapeaux de paille pour hommes et enfants. Conditions: au-dessous de $300, 30 jours de crédit. 21fév

VENTE A TERME.

50 caisses Bottes et Souliers cousus,

ET

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins!

PAR E. ROGER & CO

JEUDI 23 février, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée,

50 caisses bottes et souliers cousus, Oxford ties, etc.
ET
150 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment choisi pour hommes, femmes et enfants.
Conditions — Au-dessus de $200, 90 jours. 21 fév

PAR R. S. SYKES.

JEUDI, 23 du courant, à 11 heures et demie, il sera vendu, dans l'entrepôt de la maison, à l'encoignure des rues Magasin et Julia, par ordre et pour le compte des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, les colis suivants:

[illegible]
avariés sur le navire Adelaide Bell, capitaine Roberts, arrivé de Liverpool. 21fév

VENTE PAR CATALOGUE

De Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN.

MARDI, 28 février 1860, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de M. S. P. [illegible], importateur, No 90, rue de la Vieille Levée, les objets ci-après détaillés:

240 futailles Eaux-de-vie françaises, en 1/2, 1/4 et 1/8 de pipes, des marques suivantes: Pellevoisin, Otard, Robin, Salcey & Co., A. Seignette, Alfred Bernet, Jules Duret, Jules Robin, [illegible], Vignerons Prop., Fougerat & Co, Jas. Hennessy & Co., Testes [illegible] de la Douane.

200 caisses vin rouge de Bordeaux,
25 do vin blanc, Haut Sauterne,
150 barriques vin rouge,
50 do do
400 paniers champagne de diverses marques,
Sardines, prunes, chinois, etc.
Aussi, 200,000 cigares de la Havane, diverses marques.

Conditions libérales. Voir les catalogues qui seront prêts deux jours avant la vente. 15 fév

Vente de deux Esclaves créoles, de prix, pour un partage.

PAR CHARLES E. FORSTALL.

IL sera vendu SAMEDI, 25 février 1860, à midi, à la Bourse St-Louis:

Le nègre SEVERIN, alias BILL, âgé d'environ [illegible] ans, agriculteur et propre à tous les travaux d'habitation.

WILLIAM, alias Dinah, âgé de [illegible] ans, domestique, agriculteur et propre à tous les travaux d'habitation. [illegible]

Conditions: [illegible] comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, [illegible]

Actes de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire public. 21 fév

Une belle mercerie Relampago.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

SAMEDI 25 février 1860, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,

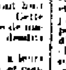

La belle et [illegible] mercerie RELAMPAGO, [illegible] [illegible] Conditions comptant.

Vente, pour cause de départ, de meubles élégants pour salon et maison.

PAR Chs GIRARDEY & CO.

MERCREDI, 29 février 1860, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, à la résidence de M. W. Vanderburg, No 22, rue des Remparts, tous les meubles:

[illegible]

Succession de feu John McDonogh.

Vente d'îlets dans Hurstville, Harlem, Shrewsbury et Bath, à l'encan, sans réserve, à un long crédit et sans endosseurs, par ordre et pour le compte du fonds des Écoles de McDonogh, ville de la Nouvelle Orléans.

PAR J. B. WALTON,

Encanteur de la ville,

Bureau No 40, rue du Camp

LUNDI 27 février 1860, à midi, à la Bourse St-Charles, pour le Fonds des Écoles de McDonogh, et sous la direction des comités de finance du Conseil Commun, les propriétés suivantes, savoir:

VINGT-SEPT ILETS situés dans la ville de Harlem paroisse de Jefferson, [illegible]

DEUX ILETS situés dans la ville de Shrewsbury, paroisse de Jefferson, [illegible]

QUATRE-VINGT-DEUX LOTS et portions d'îlets situés dans la ville de Hurstville, paroisse de Jefferson, [illegible]

QUATRE ILETS situés dans la ville de Bath, paroisse de Jefferson, [illegible]

☞ Termes et conditions — Un cinquième comptant, et la balance à un crédit d'un, deux, trois et quatre ans, en billets des acquéreurs, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, [illegible]

☞ Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs propres frais, [illegible]

Les actes de vente pardevant M. C. E. Fortier, notaire de la ville, No 40, rue du Camp, aux frais des acquéreurs. 31 jany

1,171,000 Cigares de la Havane.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

JEUDI, 23 février 1860, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin de MM. Hernández & Magi, importateurs, No 44, rue Poydras:

1,171,000 cigares de la Havane, importés par les derniers arrivages, provenant des meilleures fabriques [illegible]

Conditions libérales. Voir les catalogues. 13fév

A vendre.

UNE habitation sucrière située dans la Paroisse d'Ascension, ayant 2752 acres, dont [illegible] cultivés, 200 en cannes [illegible] [illegible]
s'adresser à Mr Cerreu, Landry & Co. 2fév

J. B. WALTON,

ENCANTEUR DE LA VILLE,

ET

Encanteur, estimateur et agent général pour l'achat et la vente de propriétés foncières, esclaves, terres, etc.

BUREAU No 40 RUE DU CAMP.

LE soussigné, encanteur dûment commissionné, s'occupera personnellement de toutes les ventes de propriétés foncières, esclaves, meubles, actions de Banque et autres actions de Compagnies (incorporées), successions, chargements, coton avarié et marchandises en général.

Il appelle l'attention sur l'avantage qu'il aura dans l'achat, la vente et l'évaluation de propriétés foncières, car il prépare en ce moment, à grands frais, des plans de chaque îlet de terre (dans qui seront voir tous les terrains de chaque îlet et leurs dimensions) des quatre districts de la ville. Il enregistrera en même temps toutes les ventes qu'il fera. Ses renseignements sont puisés aux meilleures sources.

Il sera aidé et conseillé dans ce département par M. MARK WALTON, qui s'occupe des opérations de ce genre depuis plus de trente ans, et dont la connaissance relativement à la valeur des propriétés mettent le soussigné à même d'offrir de précieux avantages aux personnes qui auront besoin de ses services.
1er oct—6m J. B. WALTON.

A VENDRE. — L'habitation Oakland située dans la paroisse de la Fausse Rivière, Paroisse de la Pointe-Coupée, contenant 1200 acres dont 600 sont en culture et susceptibles de produire 450 balles de coton. Ensemble, 75 nègres parmi lesquels il y a 16 travailleurs, [illegible] Toutes les parties de la terre sont hautes, à l'abri des inondations et l'on pourrait en faire, à peu de frais, une magnifique habitation sucrière de 500 boucauts. Les conditions sont très avantageuses. S'adresser à M. Cerreu, Landry & Co. encanteurs et agents pour la vente de terres. 2fév

FUSILS DE LONDRES.

LES SOUSSIGNÉS, AGENTS DE

C. F. MANTON, C. V. BURKE, W. CHANCE,

et autres fabricants de

Fusils doubles et simples,

Annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de fusils à canons

LAMINÉS, ACIER D'ARGENT, RUBAN D'ACIER, DAMAS, ETC.,

Assortis de longueurs et de calibres, avec ou sans boîtes, comprenant ceux commandés expressément pour le tir chez les fabricants, [illegible]

Aussi, tous avec un ou deux canons carabinés sur le principe Minié pour la chasse aux oiseaux aux chevreuils.

La réputation établie de ces armes permet aux soussignés de les recommander sous tous les rapports, et particulièrement pour leur grande portée.

Chaque fusil est vendu pleinement garanti de toutes imperfections dans les ressorts et à pleine charge que l'on pourrait en importer [illegible]

En outre nous avons reçu une grande variété de fusils garantis et bien conditionnés [illegible]

McLEAN & OLIVIER,
marchands, commissionnaires,
13janv—6m 62, rue de la Commune, Nlle-Orléans

EN débarquement du Felicia, du Havre — Gruyère, à fromage Gruyère,
100 [illegible] suisse Constant Lecoultre;
100 do do Edouard Pernod, et à vendre par J. N. CURIEN,
18fév 20, rue Toulouse

EN débarquement du navire Artisan, de New-York — 100 paniers Champagne Piper Heidsick, en quarts et pintes, et à vendre par J. N. CURIEN,
18fév 20, rue Toulouse

EAU-DE-VIE de Cognac, Absinthe et Vin — [illegible] caisses Cognac, J. Boisseau, 1re et 2me proprement; [illegible] pipes Cognac P. Dumont & Co. 1re [illegible]
20 barriques vin rouge bon ordinaire;
100 caisses absinthe Edouard Pernod.
Sous les clefs de la douane, sujet au drawback, et à vendre par J. N. CURIEN,
18fév 20, rue Toulouse

EN magasin — 300 barriques vin rouge Ch. de Malvaux, bon ordinaire;
50 barriques vin rouge Ch. de Beaulieu, vin vieux,
[illegible]
30 barils vin blanc P. Dumont & Co, Haut Sauterne, vin supérieur;
50 caisses vin blanc Haut Barsac, à bouteilles;
100 caisses vin blanc Barsac, grandes bouteilles;
[illegible]
A vendre par J. N. CURIEN,
20 rue St-Louis

COGNAC — [illegible]
J. N. CURIEN
[illegible]

EN débarquement des navires John Merrick et Cashi venant du Havre:

250 caisses fromage de Hollande.
200 fromages pâte grasse,
1000 dames-jeannes de 5 gallons,
1000 do de 2 gallons,
150 caisses absinthe Edouard Pernod,
10 boucauts Gruyère [illegible]
A vendre par LA NATA, Frères,
28janv 9 et 11, rue Jefferson.

BRULATOUR & CO.,

SUCCESSEURS DE THOMAS PINET & CO

56 Vieille-Levée,

Seuls Agents pour les maisons suivantes:

Pinet, Castillon & Co,
J. Dentil Henry Mounié & Co,
A. Boutin,
Bouvet Jeune — Bordeaux,
United Proprietors — La Rochelle,
Jos. Fortier Fils — Château,
Ed. Michaud — Beaune,
Wm. Younger & Co — Edinburgh,

} Cognacs.

ont toujours en mains ou bon stock de leurs divers produits et sont toujours à prendre des ordres, lesquels seront exécutés au plus bas prix des marchés d'importation.

Aux Familles,

SIROP BALSAMIQUE

ET PECTORAL.

LE remède souverain qu'obtient le Sirop Balsamique et Pectoral pour guérir les rhumes, les toux, le croup, [illegible] [illegible]

Le Lait Antéphélique, la Poudre Végétale, le Sirop d'Écorce de Palma Christi [illegible] HENRIQUEZ, [illegible] Remparts et St-Louis

30 oct

EN débarquement du navire Regulus, de Bordeaux —
30 barriques vin Larlilie,
30 do vin St-Estèphe;
205 caisses vin Grand St-Lambert.
A vendre par A. CARRIERE & CO,
28jv—1M (35) No 37, rue Vieille Levée

EN débarquement du navire Regulus de Bordeaux:
[illegible] caisses vin rouge St-Bonnet Médoc,
30 barriques vin rouge [illegible] & Guiasse,
5 do vin blanc Haut Sauterne,
15 barils do do
40 paniers bouteilles vides,
[illegible]
A vendre par E. TALAMON, 147, rue Royale.